

pas sa surprise quand on lui montra une carte établissant jusqu'à quel point elles étaient atteintes! C'est à de tels arguments que nous a habitués l'honorable député de Carleton. Ils ne sont pas encore de mode ici, et tant mieux pour la dignité de nos délibérations.

Les pommes de terre viennent bien dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, je l'admetts. J'admetts aussi, avec l'honorable député, que cette province peut en produire plus qu'elle produit maintenant; mais je nie qu'il y ait chez nos voisins un marché pour les pommes de terre du Nouveau-Brunswick et que l'abolition du droit sur les pommes de terre américaines importés au Canada puisse nous être profitable. L'honorable député de Dufferin a dit, avec beaucoup de raison, que nos cultivateurs ont droit de profiter des hauts prix que provoque l'arrivée des pommes de terre nouvelles sur le marché. Dire que nous manquons de pommes de terre un seul mois de l'année, c'est verser dans l'absurde. Nos pommes de terre se conservent d'une récolte à l'autre, c'est-à-dire toute l'année, et si un cultivateur veut en mettre en vente une couple de semaines plus tôt, chaque année, il n'a qu'à préparer son terrain à cette fin. Mais alors, n'a-t-il pas droit de profiter des hauts prix? Et ces hauts prix, qui les paye? Est-ce l'ouvrier? Est-ce le pauvre, en faveur de qui la gauche exige des rabais? Non. C'est le riche, c'est celui qui est vraiment capable de les payer. Et nos cultivateurs en profitent à bon droit.

Mais l'honorable député de Carleton, l'honorable député de Northumberland et certains autres membres de la gauche veulent qu'on abolisse les droits et qu'on permette aux Américains de venir nous vendre à hauts prix leurs fruits, leurs tomates, etc. Alors, le producteur canadien devrait se contenter des restes, et on ne lui fera pas croire que ce serait juste. Le Canada étant situé comme il l'est, il n'y a qu'un moyen de traiter le cultivateur avec justice, c'est de lui accorder un tarif de protection. Il y a aux Etats-Unis 10,000,000 de noirs, dont 500,000 dans les états qui bordent le lac Ontario et le lac Erié. La plus grande partie de cette population habite les états du Sud; mais elle constitue dans toute l'étendue de la république un élément puissant chez la classe ouvrière, et elle travaille pour des salaires dont nous ne voudrions pas que nos propres ouvriers se contentent. Je dis donc que dans un pays situé comme l'est le Canada, les cultivateurs sont obligés de consacrer trop d'argent à la construc-

tion de granges, d'étables, etc., de suspendre trop longtemps leurs travaux à cause de l'hiver qui dure de quatre à six mois, et de faire trop de dépenses en attendant le retour du printemps, pour qu'il ne faille pas, en toute justice, leur accorder un tarif de protection qui les mette sur un pied d'égalité avec des concurrents que le climat favorise davantage. C'est ce que j'ai toujours soutenu et c'est pourquoi j'ai toujours blâmé l'ancien gouvernement de ne pas assez protéger nos cultivateurs. Je suis encore du même avis, et si j'avais le pouvoir de faire des changements, j'augmenterais les droits sur maints articles que le cultivateur canadien peut maintenant produire. Protection est due aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick tout comme à ceux des autres provinces.

Si, comme on l'a dit, le Maine peut produire 275 boisseaux de pommes de terre à l'acre ou 23,000,000 de boisseaux par année, il est évident que le Nouveau-Brunswick ne peut en exporter dans cet état; mais devant une sécheresse, le Nouveau-Brunswick regorgera sans doute de pommes de terre importées du Maine. ~~Si~~ <sup>Si</sup> honorable député qui a présenté ~~le~~ <sup>le</sup> ~~projet~~ <sup>projet</sup> ne voudrait pas qu'on importe ~~les pommes de terre d'Europe.~~ Pourquoi? Parce que les Provinces maritimes seraient les premières à les acheter. Ces messieurs ne sont pas conséquents. S'ils veulent l'entrée des denrées alimentaires en franchise, qu'ils le disent donc ouvertement, partout et toujours. Qu'ils n'aillent pas prêcher, en certains temps et lieux, la nécessité d'un tarif de protection, et plus tard ou plus loin, l'utilité du libre-échange. Leur politique de hasard ne dit rien qui vaille à personne, tant elle est illogique. En terminant, je demanderai à la députation non seulement de considérer la production des pommes de terre dans l'Etat du Maine ou dans ces deux ou trois états, mais de bien tenir compte de ce qu'elle est dans chacun des états de l'Union. On verra que la culture des pommes de terre se fait dans tous les états. Il s'ensuit que l'abolition du droit nuirait non seulement au Nouveau-Brunswick, mais beaucoup aussi à la Colombie-Anglaise, aux provinces de l'Ouest et à celles d'Ontario et de Québec.

M. J. J. HUGHES: Je voudrais faire voir au comité à quelle source j'ai puisé mes renseignements. Je les ai pris dans un petit document publié par le ministre de l'agriculture à Washington, sous la direction de M. Dodge. Voici ce que j'y ai trouvé:

[M. Edwards.]